

arrive au pouvoir—et je ne dis pas que ce serait mieux ou que ce ne serait pas mieux, car j'ai mon opinion au sujet des hommes qui sont constamment dans le service civil et y moisissent—cependant ce n'est pas là le principe adopté dans ce pays, et il ne serait pas bon de l'encourager maintenant par des déclarations ministérielles.

**M. THOMPSON :** Je ne me lève que pour appeler l'attention sur une assertion qui a été faite ici ce soir, à l'effet qu'un officier de la douane de la Nouvelle Ecosse a combattu le gouvernement local, et que son salaire a été élevé de \$600 à quelque chose comme \$1,250, sans aucun changement de position. J'aimerais à savoir son nom.

**M. JONES :** J'ai été informé que M. Morrison, commis au bureau de la douane, qui retirait un salaire de \$650, ou à peu près, avait reçu instruction du département d'ici de se rendre sur les côtes de l'Est, pour prendre part à une élection contre le gouvernement local; qu'il était muni de mandats des pêcheries qu'il devait distribuer sur la côte où il avait été pêcher; on m'a informé que son salaire avait été élevé à \$1,200 ou \$1,250, et qu'il occupe au bureau de la douane la même position qu'auparavant.

**M. THOMPSON :** J'ignore ce qu'a fait M. Morrison dans les élections, mais je puis assurer à l'honorable député qu'il est entièrement dans l'erreur relativement à l'action du gouvernement à l'égard de M. Morrison. M. Morrison ne retirait pas \$600 par année, mais il retirait \$800. Son salaire actuel est de \$1,200. Il a cependant changé de position. Il a été promu à un emploi plus élevé. En prenant possession de son nouvel emploi, il a reçu un salaire moindre que la personne qu'il a remplacée, et il a été promu à cette position à la demande pressante du chef des douanes au port d'Halifax, savoir, l'honorable William Ross, qui a été l'un des collègues de l'honorable député, et il a été recommandé à la position avant les élections générales. Il a subi l'examen de compétence ordinaire, et avait droit à la promotion sous tous les rapports, tant par son examen que par son ancienneté dans le service.

**M. JONES :** Je tiens mes informations d'un employé du département qui m'a dit que, bien que la position de M. Morrison ait été changée jusqu'à un certain point, ses fonctions au bureau de la douane sont les mêmes aujourd'hui que lorsqu'il retirait un salaire de \$800.

**M. THOMPSON :** Je réjète que l'honorable député a été tout à fait mal renseigné. Quelque temps avant sa nomination régulière, et en attendant son examen de promotion, il avait été nommé *pro tempore* à cet emploi.

**M. JONES :** Je crois que le ministre de la justice a été mal renseigné.

**M. THOMPSON :** Non. J'ai obtenu ces informations du ministre des douanes il n'y a pas deux minutes.

**M. JONES :** L'honorable ministre dit-il qu'il n'a pas parcouru la côte avec les mandats des pêcheries?

**M. THOMPSON :** J'ai été informé, d'une manière également digne de foi, que l'honorable député faisait aussi erreur sur ce point.

**M. LANDERKIN :** Après que l'honorable ministre des chemins de fer eut lu sa circulaire, il a disparu de la Chambre. Je crois qu'il serait bon qu'il eût déposé la circulaire sur le bureau de la Chambre pour être examinée. Je me doute un peu qu'il lisait là une de ses propres circulaires, car je ne crois pas que nos amis aient rien publié de semblable durant les élections. Je n'approuve pas non plus la théorie exposée par le ministre des finances au sujet des employés publics.

Je crois que lorsqu'un fonctionnaire entre dans le service civil, il devrait abandonner la politique. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il ne devrait pas voter, mais je dis qu'il ne devrait travailler ni pour ni contre le gouvernement, ni

pour ni contre l'opposition. Lorsqu'un individu entre dans le service, je crois qu'il devrait comprendre qu'il entre au service du pays pour la vie.

Je n'approuve pas non plus la conduite de ce gouvernement au sujet du traitement des fonctionnaires nommés par le gouvernement précédent. Il est bien connu qu'aussitôt après son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel a aboli, en vertu d'un acte du parlement, les emplois d'un grand nombre de fonctionnaires qui avaient été nommés par le gouvernement précédent; je veux parler des inspecteurs des poids et mesures. Ils ont été renvoyés en vertu d'un acte du parlement, pour un motif qui n'était pas des meilleurs, pour le motif que cela épargnerait l'argent du public. Après que cet acte les eût fait tous disparaître, très peu de temps après, on a fait revivre leurs emplois par un autre acte du parlement, et nous constatons aujourd'hui que les sommes dépensées pour maintenir ces inspecteurs sont presque égales à celles que l'on dépensait alors, car, outre les inspecteurs des poids et mesures, il y a des inspecteurs du gaz, de la falsification des aliments, et pour d'autres fins.

Je désirerais que le ministre des finances envoyât chercher le ministre des chemins de fer. J'aimerais voir cette circulaire. Il constatera, je pense, qu'elle a été envoyée par les chefs des départements; il a dû lire une de ses propres circulaires, car, avant aujourd'hui, je ne l'ai jamais entendu lire aussi bien.

**M. WELDON (Saint-Jean) :** Relativement à l'observation de l'honorable député de Kent (M. Landry), qu'aucune influence n'a été exercée à Moncton, je dirai que ce doit être la seule exception. Je sais que pendant les élections l'on a exercé une plus grande pression sur les employés de chemin de fer que sur les autres employés, non seulement pendant les élections fédérales, mais aussi pendant les élections locales.

Je connais un fonctionnaire important qui s'est tenu au bureau de votation pour surveiller les employés du chemin de fer, afin de voir comment ils votaient. On s'est servi du chemin de fer pour les transporter aux bureaux de votation sans qu'il leur en coûtât rien, et ceux qui étaient sur le train ont été renvoyés, afin qu'il leur fût permis de voter pour les partisans du gouvernement. Je sais, personnellement, que durant la lutte un homme au service du gouvernement craignait beaucoup de parler à mes amis parce qu'il était surveillé par certains individus. Lors des élections de 1882, lorsque le regretté M. Burpee faisait la lutte avec moi, des individus nous ont dit qu'ils craignaient qu'on les vît parler avec nous parce qu'ils seraient des hommes marqués du sceau de la réprobation. Il serait beaucoup mieux que les employés du service civil n'eussent pas du tout le droit de suffrage. Si, demain, on leur posait la question, je crois que la majorité consentirait volontiers à perdre le droit de suffrage, à cause de la position difficile où ils sont placés. Naturellement, s'ils veulent s'occuper de politique, ils motent leurs emplois au jeu. Je sais que, dans certaines circonstances, l'on a été jusqu'à leur dire avec menaces, qu'on se souviendrait d'eux, non seulement s'ils votaient, mais si leurs amis prenaient une part active à l'élection.

**M. McMULLEN :** Relativement à la circulaire produite par le ministre des finances, il est malheureux, je pense, qu'une lettre de ce genre, qui a été qualifiée de faus, et par celui qui est censé l'avoir écrite et par des députés de ce côté-ci de la Chambre, soit produite dans cette circonstance, surtout lorsque l'homme qui est censé l'avoir écrite n'est plus dans la vie publique. Cette leçon devrait faire comprendre que des choses de ce genre ne doivent pas se répéter à l'avenir. En ce qui concerne mon comté, je sais que tous les fonctionnaires du gouvernement qu'il y a là ont exercé toute l'influence qu'ils ont pu exercer contre moi. Le maître de poste est président de l'association conservatrice dans la ville où il demeure; il a pris une part très active à la lutte que l'on a faite contre moi. Je connais un autre cas où le